

*L'ajournement*

a bien voulu donner 15 000 \$ à un organisme qui a déjà sauvé 60 enfants.

[Traduction]

Ce que démontrent les conservateurs, c'est qu'ils ne sont prêts à dépenser qu'un malheureux 10 dollars pour chaque enfant sur la liste des enfants disparus de la GRC. Comment prendre au sérieux l'initiative du solliciteur général? Comment expliquer aux quelque 1 700 enfants et à leur famille qu'ils ne valent que 10 dollars?

[Français]

En résumé, ma question demeure la même qu'au 3 octobre dernier: Quand le Réseau Enfant-Retour peut-il s'attendre à recevoir les fonds nécessaires pour maintenir un niveau adéquat de services à la population canadienne? Pourquoi ce gouvernement est-il si réticent à fournir les fonds dont l'organisme a besoin? Et quand ce gouvernement va-t-il adopter une attitude positive et moderne vis-à-vis le Réseau Enfant-Retour et cesser de tourner la tête au problème, comme dans le passé?

[Traduction]

**M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée du profond attachement à l'idéal humanitaire dont elle a fait preuve en soulevant cette question aujourd'hui, comme elle l'avait fait antérieurement à la Chambre. Mais je tiens néanmoins contre à repousser l'analyse trop facile qu'elle vient de faire des dépenses et de la gravité du problème, ainsi que son affirmation suivant laquelle le gouvernement se fiche on n'est pas au courant de ce problème.

Lorsque auparavant elle avait soulevé la question auprès du ministre à la Chambre, elle sollicitait avec beaucoup de persistance un montant de 150 000 \$ pour un organisme, le Réseau Enfant-Retour. Le fait est que le gouvernement et le ministère en question n'ont pas les moyens d'accorder des crédits réguliers aux organismes. Pourtant le gouvernement tenait à fournir une aide. Il a effectivement contacté le réseau et lui a fourni 15 000 \$ pour la conférence qui a eu lieu. Il collabore actuellement avec le réseau de Montréal et avec d'autres à l'élaboration de très importantes brochures qui éclaireront les parents, les enseignants, les groupes communau-

naires et les autres en leur communiquant certains renseignements que nous avons dégagés au pays, parfois difficilement et parfois avec tristesse, au sujet des problèmes sociaux qui sont à l'origine des disparitions d'enfants. Cet effort représente une autre somme de 15 000 \$.

Quand la députée soutient que le gouvernement n'est pas au courant du problème, elle ignore elle-même que la gravité du problème est nettement apparue au gouvernement, comme à tous les Canadiens, en 1985 soit quelques mois après son arrivée au pouvoir. À l'époque, le gouvernement a annoncé un projet de création d'un forum national sur les enfants disparus ainsi que la création à la GRC d'un registre des enfants disparus, et il a été à l'origine d'une bonne part de ces importantes recherches sur les raisons réelles qui causent les disparitions d'enfants.

• (1730)

Le fait est que, dans la plupart des cas, c'est la police qui est normalement le premier organisme communautaire à intervenir quand un enfant est porté disparu. Il ne s'agit pas tout simplement de dépenser beaucoup plus d'argent, il s'agit d'améliorer les liaisons et la compréhension, l'information et les communications entre la police, les écoles, les parents, les tribunaux, les organismes sociaux et les députés, donc tous les intervenants, parce qu'une collaboration efficace peut faire beaucoup plus que la simple affectation de crédits nouveaux.

À mon avis, le Bureau d'enregistrement des enfants disparus, créé par la GRC en 1986, c'est-à-dire avant l'entrée de la députée à la Chambre des communes, a constitué la plus importante contribution du ministère du solliciteur général à la cause des enfants disparus. Je ne vais pas donner les statistiques, car la députée l'a fait dans ses observations.

Nous avons un immense défi à relever et nous ne pouvons le faire simplement en injectant des fonds. Le problème est très grave. Les travaux de recherche effectués par le gouvernement fédéral ont montré que la majorité des cas d'enfants disparus signalés à la police concernent des enfants qui ont fui leur foyer ou un établissement. Beaucoup d'enfants font plusieurs fugues au cours d'une même année. Après les fugues, les raptés par un parent constituent la plus importante catégorie d'incidents signalés à la police. Le nombre des cas d'enlè-